



# DOSSIER DE CANDIDATURE Ou de RENOUELEMENT

**SPORT  
PARTAGÉ**

Ensemble,  
plus loin,  
plus forts!

**OPTION « SPORT PARTAGÉ »**

**2026/2027**



Le dossier est à rendre **COMPLET**  
à Mme LHUILLERY, à Mr NIVAUT ou à Mme PILETAN  
pour le **Lundi 22 Juin** dernier délai

- Le retour du dossier ne valide pas votre inscription
- Il vous faudra aussi bien valider la case « option sport partagé » sur votre dossier d'inscription au collège



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Partie scolaire :	Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027
		Classe →	→
	L.V et options	- Latin : oui /non - Option : _____ - LV1 : _____ - LV2 : _____	- Latin : oui /non - Option : _____ - LV1 : _____ - LV2 : _____

## RÈGLEMENT :



L'option « sport partagé » permet à des élèves, en situation de handicap ou non, d'avoir deux heures supplémentaires d'EPS, intégrées dans l'emploi du temps, afin de partager ensemble diverses pratiques sportives. Elle est proposée aux élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Le groupe est constitué de **40 élèves maximum**

Cette option a pour but le partage d'expériences humaines et physiques ainsi que l'engagement dans la préparation et l'accomplissement de différentes compétitions sportives (run and bike, badminton, cross, multi-activités...) pouvant conduire jusqu'aux épreuves académiques et nationales UNSS.

Entraide et bienveillance entre élèves, intégration et développement de l'esprit d'équipe, sentiment d'appartenance à une équipe au-delà des différences, sentiment commun de réussite, développement du goût de l'effort, sentiment d'accomplissement, motivation individuelle et collective, transfert positif sur les apprentissages en général sont aussi les valeurs recherchées au sein de cette option.

- **Choix si surnombre des candidatures :** en cas de candidatures trop importantes et ne pouvant pas toutes les retenir car le groupe serait trop important, le choix se fera de la façon suivante :  
Un système de notation sera mis en place prenant en compte les critères suivants :

- ★ L'investissement et comportement en EPS
- ♥ L'attitude générale au collège
- 🏆 La participation aux activités de l'AS lors de l'année 2025/26
- 📅 La participation aux événements Sport Partagé lors de l'année 2025/26

- L'inscription à l'option sport partagé est faite pour l'année scolaire 2026/2027
- L'élève doit avoir une tenue adaptée (tenue EPS) lors des deux heures d'option
- En cas d'absences, de dispenses, le règlement appliqué est celui du règlement intérieur du collège
- Une exclusion temporaire ou définitive peut être proclamée si l'élève n'a pas un comportement adapté lors des heures d'option mais aussi en vie scolaire ou en classe. De même si les résultats scolaires ne sont pas suffisants.

*Le sport nous  
rassemble,  
les valeurs  
nous unissent!*



Mr/ Mme .....ont pris connaissance  
du règlement de l'option « sport partagé » et  
décident d'inscrire/ de réinscrire leur enfant.....

Date et signatures :



....., élève du collège Jean JOUDIOU,  
a pris connaissance du règlement de l'option  
sport partagé et décide de s'inscrire/ se réinscrire .

Date et signature :

**PARTAGER** 🧑🧑 • **RESPECTER** ♥ • **PROGRESSER** 🏆 • **RÉUSSIR ENSEMBLE** 🧑🧑